

ACTES ADMINISTRATIFS DU DÉPARTEMENT DU VAR

Année 2022 • N° 31 quater

Publication parue
le 10 novembre 2022



LE DÉPARTEMENT

**ACTES
ADMINISTRATIFS
DU DÉPARTEMENT
DU VAR**

ARRETES

SOMMAIRE

Direction du secrétariat général et de l'appui aux transformations

AR 2022-1793 ARRETE DEPARTEMENTAL ABORGEANT L'ARRETE N° AR 2021-1019 ET
PORTANT DESIGNATION DU REPRESENTANT DU PRESIDENT DU CONSEIL
DEPARTEMENTAL EN QUALITE DE PRESIDENT DE LA COMMISSION D'APPELS
D'OFFRES ET AUTRES INSTANCES DES MARCHES PUBLICS

4

Direction du secrétariat général et de l'appui aux transformations

AR 2022-1556 ARRETE DEPARTEMENTAL PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE AUX
RESPONSABLES DE SERVICES DE LA DIRECTION DE LA CULTURE, DES SPORTS ET DE
LA JEUNESSE

6

Direction du secrétariat général et de l'appui aux transformations

AR 2022-1790 ARRETE DEPARTEMENTAL RETIRANT L'ARRETE N° AR 2022-1579 ET
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE AUX RESPONSABLES DE LA DIRECTION DES
RESSOURCES HUMAINES

16

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



LE DÉPARTEMENT

DGS-SG/
EK

Acte n° AR 2022-1793

**ARRETE DEPARTEMENTAL ABORGEANT L'ARRETE N° AR 2021-1019 ET PORTANT
DESIGNATION DU REPRESENTANT DU PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL EN
QUALITE DE PRESIDENT DE LA COMMISSION D'APPELS D'OFFRES ET AUTRES
INSTANCES DES MARCHES PUBLICS**

Le Président du Conseil départemental du Var,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.3221-1 à L.3221-12 relatifs aux compétences du Président du Conseil départemental du Var,

Vu les articles L.1411-5 et L.1414-2 du code général des collectivités territoriales relatifs à la composition de la commission d'appel d'offres,

Vu l'article L.1411-5 du code général des collectivités territoriales relatif à la composition de la commission de délégation de service public,

Vu l'article L.1413-1 du code général des collectivités territoriales relatif à la composition de la commission consultative des services publics locaux,

Vu l'article R.2162-24 du code de la commande public relatif à la composition du jury,

Vu la délibération du Conseil départemental n° A1 du 26 octobre 2022 relative à l'élection de son Président,

Vu la délibération du Conseil départemental n° A3 du 26 octobre 2022 portant élection des membres de la Commission permanente et des treize Vice-présidents du Conseil départemental,

Vu la délibération du Conseil départemental n° A4 du 10 novembre 2022 relative à la composition de la commission d'appel d'offres, du jury, de la commission des marchés, de la commission de délégation des services publics locaux et de la commission consultative des services locaux - élection du représentant de la commission d'appel d'offres des groupements de commande.

ARRETE

Article 1: Monsieur Francis ROUX, 11ème vice-président du Conseil départemental, est nommé Président de la commission d'appel d'offres, du jury de la commission de délégation de service public et de la commission consultative des services publics locaux en qualité de représentant du Président du Conseil départemental du Var.

Article 2: En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Francis ROUX, Monsieur Guillaume DECARD, 13ème vice-président, représente le Président du Conseil départemental du Var.

Article 3: La directrice générale des services est chargée de la notification et de l'exécution du présent arrêté qui sera mis en ligne sur le site du Département du Var.

Article 4: Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le Président du Conseil départemental du Var et/ou contentieux devant le tribunal administratif de Toulon, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et dans un délai de deux mois à compter de sa publication pour les tiers. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique " Télérecours Citoyens " accessible par le site " www.telerecours.fr "

Fait à Toulon, le 10/11/2022

Signé : **Jean-Louis MASSON**
Le Président du Conseil départemental du Var

Réception au contrôle de légalité : 10 novembre 2022
Référence technique : 83-228300018-20221110-lmc3171242-AR-1-1

Acte certifié exécutoire
le : 10/11/2022
Pour le Président du Conseil départemental
La directrice générale des services

Acte mis en ligne sur le site internet du Département du Var le : 10/11/2022

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



LE DÉPARTEMENT

DGS-SG/
MLN

Acte n° AR 2022-1556

**ARRETE DEPARTEMENTAL PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE AUX
RESPONSABLES DE SERVICES DE LA DIRECTION DE LA CULTURE, DES SPORTS ET DE
LA JEUNESSE**

Le Président du Conseil départemental du Var,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.3221-1 et L.3221-3,

Vu la délibération du Conseil départemental n°A1 du 26 octobre 2022 relative à l'élection de son Président,

Vu l'arrêté départemental n° AR 2022-915 du 7 juillet 2022, portant organisation des services du Département du Var,

Vu l'arrêté départemental n°AR 2022-1525 du 12 octobre 2022 portant délégation de signature au sein de la direction de la culture, des sports et de la jeunesse,

Considérant qu'il convient d'abroger l'arrêté départemental n°AR 2022-1525 du 12 octobre 2022 portant délégation de signature au sein de la direction de la culture, des sports et de la jeunesse,

Sur proposition de la directrice générale des services du Département du Var,

ARRETE

Article 1 : Les délégations de signature concernant les agents ci-après sont accordées à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions respectives et au nom du Président du Conseil départemental du Var, les décisions, actes et documents, visés en annexe.

Article 2 : Délégation de signature est accordée à **Monsieur Ricardo VAZQUEZ**, conservateur en chef du patrimoine, exerçant les fonctions de directeur de la culture, des sports et de la jeunesse.

En son absence ou empêchement,

–**Madame Bénédicte MONTIGNEAUX**, attachée principale territoriale, exerçant les fonctions de directrice adjointe, responsable du pôle espaces de valorisation du patrimoine,

–**Madame Muriel COSTANTINO**, directrice territoriale, exerçant les fonctions de directrice adjointe, responsable du pôle lecture publique, éducation à la culture et à la nature,

bénéficient, suivant l'ordre de priorité ci-dessus, des mêmes délégations.

Pôle appui interne et soutien aux politiques culturelles, sportives et à la jeunesse

Article 3 : Délégation de signature est accordée à **Madame Betty DINSDALE**, attachée principale territoriale, responsable du pôle appui interne et soutien aux politiques culturelles, sportives et à la jeunesse.

Article 3-1 : Délégation de signature est accordée à **Madame Betty DINSDALE**, attachée principale territoriale, responsable du pôle appui interne et soutien aux politiques culturelles, sportives et à la jeunesse au titre des missions du service appui interne.

En son absence ou empêchement, **Madame Florence FEUNTEUN**, attachée territoriale, responsable adjointe du service appui interne, bénéficie des mêmes délégations de signatures.

Article 3-2 : Délégation de signature est accordée à **Madame Hélène JOURNET**, ingénieure principale, responsable du service du développement culturel .

Article 3-3 : Délégation de signature est accordée à **Monsieur Michel BENIGNI**, directeur territorial, responsable du service du développement sportif.

Article 3-3-1 : Délégation de signature est accordée à **Madame Magali GALLART**, attachée territoriale, responsable de la cellule soutien à la politique jeunesse.

Pôle espaces de valorisation du patrimoine

Article 4 : Délégation de signature est accordée à **Madame Bénédicte MONTIGNEAUX**, attachée principale territoriale, directrice adjointe, responsable du pôle espaces de valorisation du patrimoine,

Muséum départemental du var

Article 4-1 : Délégation de signature est accordée à **Madame Andrea PARES**, conservatrice du patrimoine, responsable du muséum départemental du var,

En son absence ou empêchement, **Monsieur Jérémy MIGLIORE**, attaché territorial de conservation du patrimoine, adjoint de la responsable du muséum départemental du Var, bénéficie des mêmes délégations de signatures.

Hôtel départemental des expositions du Var

Article 4-2 : Délégation de signature est accordée à **Madame Carine LEISER**, attachée principale territoriale de conservation du patrimoine, responsable de l'Hôtel départemental des expositions du Var,

En son absence ou empêchement, **Madame Emmanuelle ROUBAUD**, attachée territoriale, responsable adjointe de l'hôtel départemental des expositions, bénéficie des mêmes délégations de signatures.

Article 4-2-1 : Délégation de signature est accordée à **Monsieur Jérôme PELISSIER**, attaché principal territorial de conservation du patrimoine, responsable de la cellule médiation.

Article 4-2-2 : Délégation de signature est accordée à **Monsieur Ludovic LE BELLEC**, technicien principal de 2ème classe, responsable de la cellule régie technique.

Abbaye de La Celle

Article 4-3 : Délégation de signature est accordée à **Monsieur Yvon LEMOINE**, attaché territorial de conservation du patrimoine, responsable de l'abbaye de La Celle,

En son absence ou empêchement, **Madame Bénédicte ARROU-VIGNOD**, ingénieure territoriale, responsable adjointe du service Abbaye de La Celle, bénéficie des mêmes délégations de signatures.

Article 4-3-1 : Délégation de signature est accordée à **Monsieur Kévin BOYER**, animateur territorial, responsable de la cellule accueil/surveillance.

Service expositions et collections

Article 4-4 : Délégation de signature est accordée à Madame **Milène COLIN**, ingénieure territoriale, responsable du service expositions et collections.

Pôle lecture publique, éducation à la culture et à la nature

Article 5 : Délégation de signature est accordée à **Madame Muriel COSTANTINO**, directrice territoriale, directrice adjointe, responsable du pôle lecture publique, éducation à la culture et à la nature.

Service médiathèque départementale du Var

Article 5-1 : Délégation de signature est accordée à **Madame Karine DUFAL**, bibliothécaire principale territoriale, responsable de la médiathèque départementale du Var,

En cas d'absence ou d'empêchement, **Madame Sandrine LE CALVE**, attachée territoriale, responsable adjointe de la médiathèque départementale, responsable de la cellule administration, bénéficie des mêmes délégations de signature.

Article 5-1-2 : Délégation de signature est accordée à **Madame Sandrine LE CALVE**, attachée territoriale, responsable de la cellule administration.

Article 5-1-3 : Délégation de signature est accordée à **Madame Géraldine LAPORTE**, bibliothécaire territoriale, responsable de la cellule médiation.

Article 5-1-4 : Délégation de signature est accordée à **Madame Florence FOURNIER**, bibliothécaire territoriale 1ère classe, responsable de la cellule accompagnement réseau.

Article 5-1-5 : Délégation de signature est accordée à **Madame Sylvie BLOT**, bibliothécaire, responsable de la cellule collections.

Écoferme départementale de la Barre

Article 5-2 : Délégation de signature est accordée à **Monsieur Marc DELMAS**, attaché territorial, responsable de l'Écoferme départementale de la Barre,

Ecomusée départemental des 4 Frères

Article 5-3 : Délégation de signature est accordée à **Madame Marie-Amandine NICOLINI**, attachée territoriale, responsable de l'écomusée départemental des 4 Frères.

Maison départementale de la nature du Plan

Article 5-4 : Délégation de signature est accordée à **Monsieur Grégory MAJOUR**, ingénieur principal, responsable de la maison départementale de la nature du Plan.

Pôle archives départementales

Article 6 : Délégation de signature est accordée à **Monsieur Romain JOULIA**, conservateur en chef du patrimoine, responsable du pôle archives départementales du Var.

En son absence ou empêchement, **Madame Caroline MEYER**, conservatrice du patrimoine, responsable adjointe de pôle des archives départementales, responsable du service du conseil, de la collecte et du classement bénéficie des mêmes délégations.

Service du conseil, de la collecte et du classement

Article 6-1 : Délégation de signature est accordée à **Madame Caroline MEYER**, conservatrice du patrimoine, responsable adjointe de pôle des archives départementales, responsable du service du conseil, de la collecte et du classement.

Article 6-1-2 : Délégation est accordée à **Monsieur Benjamin DRUEL**, attaché territorial, responsable de la cellule appui aux services de la collectivité et bibliothèque du service du conseil, de la collecte et du classement.

Article 6-1-3 : Délégation est accordée à **Madame Daisy SCANGA**, chargée d'études documentaires, responsable de la cellule appui aux services de l'Etat, notaires et juridictions du service du conseil, du classement.

Article 6-1-4 : Délégation est accordée à **Madame Aurélie FROMONT-BOULANGER**, assistante de conservation principale de 2ème classe, responsable de la cellule classement et normalisation du service du conseil, de la collecte et du classement.

Article 6-1-5 : Délégation est accordée à **Madame Emilie DECUQ**, assistante principale de conservation du patrimoine de 1ère classe, responsable de la cellule appui aux territoires et établissements de santé du service du conseil, du classement.

Service des publics et de la valorisation

Article 6-2 : Délégation de signature est accordée à **Monsieur Thierry BERTRAND**, attaché territorial, responsable du service des publics et de la valorisation.

Service des ressources

Article 6-3 : Délégation de signature est accordée à **Madame Emmanuelle FITTOUSSI**, attachée territoriale principale, responsable du service des ressources fonds déposés.

Article 6-4 : Délégation de signature est accordée à **Monsieur Olivier JUSTAFRE**, attaché de conservation du patrimoine, restaurateur au service des ressources, au titre des constats d'état.

Article 7 : L'arrêté n°AR 2022-1525 du 12 octobre 2022 portant délégation de signature au sein de la direction de la culture, des sports et de la jeunesse, est abrogé.

Article 8 : La directrice générale des services, le directeur de la culture, des sports et de la jeunesse et le payeur départemental sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera mis en ligne sur le site internet du Département du Var.

Article 9 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le Président du Conseil départemental du Var et/ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulon, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification pour les personnes auxquelles il est notifié ou de sa publication pour les tiers. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible sur le site "www.telerecours.fr".

Fait à Toulon, le 09/11/2022

Signé : **Jean-Louis MASSON**
Le Président du Conseil départemental du Var

Réception au contrôle de légalité : 10 novembre 2022
Référence technique : 83-228300018-20221109-lmc3170064-AR-1-1

Acte certifié exécutoire
le : 10/11/2022
Pour le Président du Conseil départemental
La directrice générale des services

Acte mis en ligne sur le site internet du Département du Var le : 10/11/2022

DIRECTION DE LA CULTURE DES SPORTS ET DE LA JEUNESSE
ANNEXE A L'ARRETE N° AR 2022-1556
DELEGATIONS ATTRIBUEES EN PROPRE (HORS SUBDELEGATIONS)

CODE	NATURE DE LA DÉLÉGATION	DIRECTEUR	RESPONSABLES DE PÔLE	RESPONSABLES DE SERVICE	RESPONSABLES DE CELLULE
A	ADMINISTRATION GÉNÉRALE				
A1	La correspondance administrative, y compris électronique	X	TOUS	TOUS	TOUS
A4	Les certificats administratifs.	X	TOUS		
B	COMMANDE PUBLIQUE DÉFINITIONS : - par le terme «préparation», comprendre tous les actes, décisions et pièces antérieures à la passation du marché , - par le terme «passation», comprendre la signature du marché, - par le terme «exécution», comprendre tous les actes, décisions et pièces postérieurs à la passation (y compris toute modification sous réserve de l'avis de la commission d'appel d'offres lorsque cet avis est requis conformément aux dispositions de l'article L.1414-4 du code général des collectivités territoriales), hors B4 à B8 et les résiliations.				
B1	Les actes, décisions et pièces relatifs à la <i>préparation</i> et à la <i>passation</i> des marchés publics (hors urgence dûment justifiée et urgence impérieuse)				
B1-A	dont le montant est inférieur à 40 000 € HT	X	TOUS		
B1-B	dont le montant est inférieur à 90 000 € HT	X	TOUS		
B1-C	dont le montant est inférieur au seuil européen prévu par l'article L2124-1 du code de la commande publique hors travaux	X	COSTANTINO Muriel MONTIGNEAUX Bénédicte DINSDALE Betty		

CODE	NATURE DE LA DÉLÉGATION	DIRECTEUR	RESPONSABLES DE PÔLE	RESPONSABLES DE SERVICE	RESPONSABLES DE CELLULE
B2	Les actes, décisions et pièces relatifs à la préparation et la passation des marchés passés en cas d'urgence dûment justifiée prévue aux articles R2161-3-3°, R2161-6-1°, R2161-8-3°, R2161-12 alinéa 2 et R2161-15-3° du code de la commande publique ou d'urgence impérieuse prévue à l'article R2122-1 du code de la commande publique,	X	TOUS		
B4	Les bons de commande	X	TOUS	TOUS	
B5	Les ordres de service	X	TOUS	TOUS	
B7	L'admission des travaux, fournitures et services	X	TOUS	TOUS	
D	GESTION COMPTABLE				
D	Les bordereaux et autres pièces comptables, visas et formules exécutoires liés à la liquidation et au mandatement des dépenses et des recettes	X	TOUS		
E	GESTION DES RESSOURCES HUMAINES				
E1	Les décisions portant attribution de congés annuels ou exceptionnels.	X	TOUS	TOUS	TOUS
E2	Les ordres de missions temporaires.	X	TOUS		
E3	Les états d'heures supplémentaires.	X	TOUS		
E4	Les états de frais de déplacement.	X	TOUS		

	DOMAINES METIERS				
DSJ 1	Les décisions de rejet concernant les aides personnalisées en faveur de la jeunesse	X	TOUS	JOURNET Hélène	
DAC 1	Les contrats d'embauche des intermittents du spectacle et les attestations du guichet unique du spectacle occasionnel	X	COSTANTINO Muriel MONTIGNEAUX Bénédicte DINSDALE Betty		
DAC 2	Les déclarations auprès de la société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique/société des auteurs et compositeurs dramatiques	X	TOUS	TOUS	
DAC 3	Les déclarations auprès de l'URSSAF, l'AGESSA et la maison des artistes	X	TOUS	JOURNET Hélène COLIN Milène	
DAC 6	Les demandes de prêt d'œuvres d'art, de documents ou d'objets pour les expositions organisées par le département	X	TOUS	PARES Andréa LEISER Carine COLIN Milène BERTRAND Thierry MEYER Caroline	

CODE	NATURE DE LA DÉLÉGATION	DIRECTEUR	RESPONSABLES DE PÔLE	RESPONSABLES DE SERVICE	RESPONSABLES DE CELLULE
DAC 8	Les contrats de prêts d'oeuvres d'art	X	MONTIGNEAUX Bénédicte	PARES Andréa LEISER Carine LEMOINE Yvon COLIN Milène BERTRAND Thierry	
DAC 9	Les constats d'état	X	MONTIGNEAUX Bénédicte JOULIA Romain	PARES Andréa LEISER Carine LEMOINE Yvon COLIN Milène JUSTAFRE Olivier	
DAC 10	Les formalités douanières pour transport d'oeuvres	X	MONTIGNEAUX Bénédicte	PARES Andréa LEISER Carine LEMOINE Yvon COLIN Milène	
PAD 4	Les conventions de dépôts d'archives pour les communes de plus de 2000 habitants	X	JOULIA Romain		

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



LE DÉPARTEMENT

DGS-SG/
EK

Acte n° AR 2022-1790

**ARRETE DEPARTEMENTAL RETIRANT L'ARRETE N° AR 2022-1579 ET PORTANT
DELEGATION DE SIGNATURE AUX RESPONSABLES DE LA DIRECTION DES
RESSOURCES HUMAINES**

Le Président du Conseil départemental du Var,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.3221-1, L.3122-2,
L.3221-3,

Vu l'arrêté départemental n° AR 2022-915 du 7 juillet 2022 portant organisation des services du
Département du Var,

Vu l'arrêté départemental n° AR 2022-1579 du 4 novembre 2022 portant délégation de signature aux
responsables de la direction des ressources humaines,

Vu la délibération du Conseil départemental du Var n° A1 du 26 octobre 2022 relative à l'élection de son
Président,

Considérant qu'il convient de retirer l'arrêté départemental n° AR 2022-1579 précité

Sur proposition de la directrice générale des services du Département du Var,

ARRETE

Article 1er : Les délégations de signature concernant les agents ci-après sont accordées à l'effet de désigner, dans la limite de leurs attributions respectives et au nom du Président du Conseil départemental, les décisions, actes et documents visés en annexes.

Article 2 : Délégation de signature est accordée à M. Jean-Paul FAURE, attaché territorial hors classe, exerçant les fonctions de directeur des ressources humaines.

En son absence ou empêchement, bénéficient, suivant l'ordre de priorité ci-dessous, des mêmes délégations :

- Mme Lydie RE, attachée territoriale hors classe, directrice adjointe et responsable du service ressources et prospective ;
- Mme Carine CLEF, attachée territoriale, responsable du pôle gestion des personnels et chargée de la mission interface des personnels ;
- Mme Marion SERIEYS, attachée territoriale, responsable du pôle compétences et emploi et chargée de la mission interface des directions ;
- M. Jean-Daniel QUIDEAU, ingénieur territorial principal, responsable du pôle qualité de vie et santé au travail et chargé de la mission action sociale.

Pôle gestion des personnels

Article 3 : Délégation de signature est accordée à Mme Carine CLEF, attachée territoriale, responsable du pôle gestion des personnels et chargée de la mission interface des personnels.
Service carrière

Article 3-1 : Délégation de signature est accordée à Mme Marie-Claude DOMGIN, attachée territoriale principale, responsable du service carrière.

Service rémunération

Article 3-2 : Délégation de signature est accordée à Mme Christelle PIERREZ, attachée territoriale principale, responsable du service rémunération.

En son absence ou empêchement, Mme Fanny MASTRONICOLA, attachée territoriale, responsable adjointe du service rémunération, bénéficie des mêmes délégations.

Service retraite

Article 3-3 : Délégation de signature est accordée à Mme France BOREA, attachée territoriale, responsable du service retraite.

Service temps de travail

Article 3-4 : Délégation de signature est accordée à Mme Marie-Christine YVON, rédactrice territoriale principale de 1ère classe, responsable du service temps de travail.

Pôle qualité de vie et santé au travail

Article 4 : Délégation de signature est accordée à M. Jean-Daniel QUIDEAU, ingénieur territorial principal, responsable du pôle qualité de vie et santé au travail et chargé de la mission action sociale à l'exception des certificats médicaux.

Service santé au travail

Article 4-1 : Délégation de signature est accordée au Docteur Michèle MOULHERAT, médecin territorial 1ère classe, médecin du travail, intervenant sur le périmètre géographique de Toulon- Provence-Méditerranée.

En cas d'absence ou d'empêchement, le Docteur Jacques COHEN et le Docteur Charles Symphorien MERCRIER bénéficient des mêmes délégations

Article 4-2 : Délégation de signature est accordée au Docteur Jacques COHEN, médecin territorial hors classe, médecin du travail, intervenant sur le périmètre géographique de Toulon- Provence-Méditerranée.

En cas d'absence ou d'empêchement, le Docteur Michèle MOULHERAT et le Docteur Charles Symphorien MERCRIER bénéficient des mêmes délégations

Article 4-3 : Délégation de signature est accordée au Docteur Charles Symphorien MERCIER, médecin territorial hors classe, médecin du travail, intervenant sur le périmètre géographique de Toulon-Provence-Méditerranée.

En cas d'absence ou d'empêchement, le Docteur Jacques COHEN et le Docteur Jacques COHEN bénéficient des mêmes délégation

Service maintien dans l'emploi et handicap

Article 4-2 : Délégation de signature est accordée à Mme Marie-Claire BOUTIER, attachée territoriale principale, responsable du service maintien dans l'emploi et handicap.
Service gestion de la maladie et des accidents du travail

Article 4-3 : Délégation de signature est accordée à Mme Valérie MISERICORDIA, rédactrice territoriale principale de 1ère classe, responsable du service gestion de la maladie et des accidents du travail.

Halte garderie

Article 4-4 : Délégation de signature est accordée à Mme Anne-Marie GIRBES, cadre de santé de classe supérieure, responsable de la halte garderie.

Pôle compétences et emploi

Article 5 : Délégation de signature est accordée à Mme Marion SERIEYS, attachée territoriale, responsable du pôle compétences et emploi et chargée de la mission interface des directions.

Service recrutement et mobilité

Article 5-1 : Délégation de signature est accordée à Mme Marjorie ROCCA, attachée territoriale, responsable du service recrutement et mobilité.

En son absence ou empêchement, Mme Isabelle BOUCHET, attachée territoriale principale, responsable adjointe du service recrutement et mobilité, bénéficie des mêmes délégations.
Service formation et concours

Article 5-2 : Délégation de signature est accordée à Mme Corinne GALLICE, attachée territoriale

principale, responsable du service formation et concours.

En son absence ou empêchement, Mme Françoise MARCELET, attachée territoriale, responsable adjointe du service formation et concours, bénéficie des mêmes délégations.

Services directement rattachés au directeur des ressources humaines

Service ressources et prospective

Article 6 : Délégation de signature est accordée à Mme Lydie RE, attachée territoriale hors classe, directrice adjointe et responsable du service ressources et prospective.

Service instances paritaires et dialogue social

Article 7 : Délégation de signature est accordée à M. Valéry FORGET, attaché territorial principal, responsable du service instances paritaires et dialogue social.

Article 8 : L'arrêté départemental n° AI 2022-1579 précité est retiré.

Article 9 : La directrice générale des services, le directeur des ressources humaines et le payeur départemental sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera mis en ligne sur le site internet du Département du Var.

Article 10 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le Président du Conseil départemental du Var et/ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulon, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification pour les personnes auxquelles il est notifié ou de sa publication pour les tiers. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site "www.telerecours.fr".

Fait à Toulon, le 09/11/2022

Signé : **Jean-Louis MASSON**
Le Président du Conseil départemental du Var

Réception au contrôle de légalité : 10 novembre 2022
Référence technique : 83-228300018-20221109-lmc3171231-AR-1-1

Acte certifié exécutoire
le : 10/11/2022
Pour le Président du Conseil départemental
La directrice générale des services

Acte mis en ligne sur le site internet du Département du Var le : 10/11/2022

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
ANNEXE A L'ARRETE N° AR 2022-1790
DELEGATIONS ATTRIBUEES EN PROPRE (HORS SUBDELEGATIONS)

Code	Nature de la délégation	Directeur / directeur adjoint	Responsables de pôles	Responsables de services	Responsable halte garderie	Responsables de cellules	Médecins du travail	Responsable administratif et financier
A	Administration générale							
A1	La correspondance administrative, y compris électronique	X	Tous	Tous	Anne-Marie GIRBES	Tous	Tous	
A2	Les accusés de réception des demandes au sens des dispositions du code des relations entre le public et l'administration	X	Tous	Tous	Anne-Marie GIRBES	Tous	Tous	
A3	Les conventions (dans la mesure où l'engagement financier du département est inférieur à 23 000 €)	X						
A4	Les certificats administratifs	X	Tous	Tous				
A5	Les ampliations et copies certifiées conformes des pièces administratives							
A6	Les demandes de subventions	X						
A7	Les documents relatifs aux formalités à accomplir auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) et du Correspondant Informatique et Libertés du département	X						
A8	Les réponses aux recours gracieux et aux recours administratifs préalables	X	Tous	Tous				
A9	Les dépôts de plaintes pénales au nom du département	X						
A10	Les conventions de stages non gratifiés et gratifiés (dans la mesure où l'engagement financier du département est inférieur à 23 000 €)	X						

Code	Nature de la délégation	Directeur / directeur adjoint	Responsables de pôles	Responsables de services	Responsable halte garderie	Responsables de cellules	Médecins du travail	Responsable administratif et financier
B	Commande publique Définitions : - par le terme «préparation», comprendre tous les actes, décisions et pièces antérieures à la passation du marché, - par le terme «passation», comprendre la signature du marché, - par le terme «exécution», comprendre tous les actes, décisions et pièces postérieurs à la passation (y compris toute modification sous réserve de l'avis de la commission d'appel d'offres lorsque cet avis est requis conformément aux dispositions de l'article L.1414-4 du code général des collectivités territoriales), hors B4 à B8							
B1	Les actes, décisions et pièces relatifs à la préparation et à la passation des marchés publics (hors urgence dûment justifiée et urgence impérieuse) :							
B1-A	dont le montant est inférieur à 40 000 € HT	X	Tous	Valéry FORGET Corinne GALLICE				
B1-B	dont le montant est inférieur à 90 000 € HT	X						
B1-C	dont le montant est inférieur au seuil européen prévu par l'article L21241 du code de la commande publique hors travaux	X	Tous					
B1-D	dont le montant est inférieur à 500 000 € HT pour les travaux							
B1-E	dont le montant est supérieur ou égal 500 000 € HT pour les travaux et supérieur ou égal au seuil européen prévu par l'article L2124-1 du code de la commande publique pour les marchés hors travaux	X						
B2	Les actes, décisions et pièces relatifs à la préparation et la passation des marchés passés en cas d'urgence dûment justifiée prévue aux articles R2161-3-3°, R2161-6-1°, R2161-8-3°, R2161-12 alinéa 2 et R2161-153° du code de la commande publique ou d'urgence impérieuse prévue à l'article R2122-1 du code de la commande publique	X	Tous					
B3	Les actes, décisions et pièces relatifs à l'exécution des marchés publics :							
B3-A	hors décisions modificatives, décisions modifiant le montant initial ou mises en demeure	X	Tous					
B3-B	pour les décisions modificatives, décisions modifiant le montant initial ou mises en demeure et résiliation le cas échéant	X	Tous	Valéry FORGET Corinne GALLICE				
B4	Les bons de commande	X	Tous	Tous	Anne-Marie GIRBES			
B5	Les ordres de service	X	Tous	Tous	Anne-Marie GIRBES			

Code	Nature de la délégation	Directeur / directeur adjoint	Responsables de pôles	Responsables de services	Responsable halte garderie	Responsables de cellules	Médecins du travail	Responsable administratif et financier
B6	Les opérations préalables à la réception des travaux et les opérations de vérification des fournitures ou des services	X	Tous	Valéry FORGET Corinne GALLICE Valérie MISERICORDIA Marie-Claire BOUTIER	Anne-Marie GIRBES			
B7	La réception des travaux, fournitures et services	X	Tous	Valéry FORGET Corinne GALLICE Valérie MISERICORDIA Marie-Claire BOUTIER	Anne-Marie GIRBES			
B8	Les certificats pour paiement	X	Tous	Valéry FORGET Corinne GALLICE Valérie MISERICORDIA Marie-Claire BOUTIER	Anne-Marie GIRBES			
B9	Les déclarations de sous traitance							
B10	Les actes, décisions et pièces relatifs à la conduite des procédures applicables aux concessions (publication des avis d'appel public à la concurrence, registre des dépôts des candidatures et des offres, rapports de présentation) et à leur conclusion, signature et exécution des contrats de concession							

Code	Nature de la délégation	Directeur / directeur adjoint	Responsables de pôles	Responsables de services	Responsable halte garderie	Responsables de cellules	Médecins du travail	Responsable administratif et financier
C	Gestion comptable							
C1	Les bordereaux et autres pièces comptables, visas et formules exécutoires liés à la liquidation et au mandatement des dépenses et des recettes	X	Tous	Christelle PIERREZ				

Code	Nature de la délégation	Directeur / directeur adjoint	Responsables de pôles	Responsables de services	Responsable halte garderie	Responsables de cellules	Médecins du travail	Responsable administratif et financier
D	Gestion des ressources humaines							
D1	Les décisions relatives aux congés annuels ou exceptionnels	X	Tous	Tous	Anne-Marie GIRBES	Tous		
D2	Les ordres de missions temporaires	X	Tous	Tous				
D3	Les états d'heures supplémentaires	X	Tous	Tous				

D4	Les états de frais de déplacement	X	Tous	Tous				
----	-----------------------------------	---	------	------	--	--	--	--

Code	Nature de la délégation	Directeur / directeur adjoint	Responsables de pôles	Responsables de services	Responsable halte garderie	Responsables de cellules	Médecins du travail	Responsable administratif et financier
DRH	Domaine métier							
DRH 1	Les ordres de missions pour visite médicale des agents du département	X	Tous	Valérie MISERICORDIA Marie-Claude DOMGIN Marjorie ROCCA				
DRH 2	Les ordres de missions permanents des agents du département	X	Carine CLEF	Christelle PIERREZ				
DRH 3	Les décisions portant sur l'application du régime indemnitaire des agents du département	X	Carine CLEF	Christelle PIERREZ				
DRH 4	Les décisions portant sur le recrutement statutaire	X	Carine CLEF					
DRH 5	Les entretiens professionnels des agents du département (comptesrendus, communication, décisions sur demande de révision)	X						
DRH 6	Les décisions et les conventions portant sur les positions administratives et la carrière des agents du département	X	Carine CLEF	Marie-Claude DOMGIN				
DRH 7	Les décisions portant sur les avancements d'échelon des agents du département	X	Carine CLEF	Marie-Claude DOMGIN				
DRH 8	Les décisions portant sur les reclassements statutaires des agents du département	X	Carine CLEF	Marie-Claude DOMGIN				
DRH 9	Les décisions relatives à l'imputabilité au service des accidents du travail, accidents de service et maladies professionnelles des agents du	X	Jean-Daniel QUIDEAU					

	département							
DRH 10	Les décisions relatives aux congés de maladie, congés de maternité, de paternité et d'adoption des agents du département	X	Jean-Daniel QUIDEAU	Valérie MISERICORDIA				
DRH 11	Les décisions relatives aux congés de formation, de congés bonifiés, et autorisations d'absence des agents du département	X	Carine CLEF	Christelle PIERREZ Marie-Christine YVON				
DRH 12	Les décisions relatives à l'attribution de la NBI des agents du département	X	Carine CLEF	Christelle PIERREZ				
DRH 13	Les décisions portant affectation des agents du département	X		Marjorie ROCCA				
DRH 14	Les décisions relatives aux agents contractuels du département	X	Carine CLEF	Christelle PIERREZ				
DRH 15	Les décisions portant sur la carrière des agents titulaires du département pour les avancements de grade et promotion interne	X						

Code	Nature de la délégation	Directeur / directeur adjoint	Responsables de pôles	Responsables de services	Responsable halte garderie	Responsables de cellules	Médecins du travail	Responsable administratif et financier
DRH 16	Les décisions portant recul de limite d'âge, prolongation d'activités et maintien en fonction des agents du département	X	Carine CLEF					
DRH 17	Les actes, décisions et documents liés à la procédure disciplinaire ainsi que les sanctions disciplinaires des agents du département	X	Carine CLEF	Marie-Claude DOMGIN (uniquement les sanctions de 1er groupe)				
DRH 18	Les fins de fonction des agents du département hors titulaires d'un emploi fonctionnel	X	Carine CLEF					
DRH 19	Les décisions relatives à la mise à la retraite des agents du département	X	Carine CLEF	France BOREA				
DRH 20	Les décisions relatives aux agents du département en situation de perte d'emploi	X	Carine CLEF	Christelle PIERREZ				
DRH 21	Les attestations carrière et états des services des agents du département (agents titulaires ou contractuels)	X	Carine CLEF	Marie-Claude DOMGIN Christelle PIERREZ				
DRH 22	Les décisions et mesures d'ordre social accordées aux agents du département	X	Jean-Daniel QUIDEAU					
DRH 23	Les autorisations d'utilisation de véhicules des agents du département: - arrêté d'autorisation d'usage de véhicule personnel - autorisation de remisage à domicile	X	Carine CLEF					
DRH 24	Les décisions relatives à l'ouverture d'exams et concours des agents du département	X	Marion SERIEYS	Corinne GALLICE				
DRH 25	Les décisions de versement de secours aux agents du département	X	Jean-Daniel QUIDEAU					

DRH 26	Les décisions portant sur les logements d'urgence des agents du département	X	Jean-Daniel QUIDEAU					
DRH 27	Les décisions donnant lieu à l'émission de titres exécutoires	X	Carine CLEF	Christelle PIERREZ				
DRH 28	Titre d'habilitation électrique conforme aux normes en vigueur	X						
DRH 29	Les décisions relatives aux avantages en nature des agents du département	X	Carine CLEF					

Code	Nature de la délégation	Directeur / directeur adjoint	Responsables de pôles	Responsables de services	Responsable halte garderie	Responsables de cellules	Médecins du travail	Responsable administratif et financier
DRH 30	Les décisions relatives aux logements de fonction des agents du département	X	Carine CLEF					
DRH 31	Les prescriptions médicales						Tous	
DRH 32	Les conventions relatives aux prestations d'expertise agréée en matière de santé et sécurité au travail	X						
DRH 33	Les décisions relatives à la protection fonctionnelle	X	Tous					
DRH 34	Les décisions relatives aux absences injustifiées	X	Tous	Valérie MISERICORDIA				
DRH 35	Les décisions relatives au service non fait	X	Tous	Christelle PIERREZ				
DRH 36	Les attestations paie	X	Tous	Christelle PIERREZ				
DRH 37	Les conventions de mise en oeuvre de la période de préparation au reclassement	X	Tous					
DRH 38	Les arrêtés de temps partiel	X		Marie-Claude DOMGIN				
DRH 39	Décisions de non renouvellement des contrats	X	Marion SERIEYS	Marjorie ROCCA				
DRH 40	Les décisions relatives aux agents contractuels hors arrêtés, contrats et décisions de non renouvellement	X						
DRH 41	Les décisions en matière de report et d'indemnisation de congés	X		Marie-Christine YVON				

DRH 42	Attestations de congés et CET	X		Marie-Christine YVON				
DRH 43	Les attestations de non reclassement (retraite pour invalidité)	X	Jean-Daniel QUIDEAU	France BOREA				
DRH 44	Les actes, documents, formalités, décisions, pouvoirs et courriers relatifs à la réalisation de médiations	X	Tous					
DRH 45	Les actes, documents, formalités, décisions, pouvoirs et courriers relatifs à la réalisation d'enquêtes administratives	X	Tous					
DRH 46	Les correspondances de tous types aux organismes sociaux quels qu'ils soient (CPAM, URSSAF, ASSEDIC, caisses de retraite, mutuelles...), y compris les actes de contestation, les recours gracieux, les recours préalables et les actes de saisine des commissions	X	Tous					

PARTOUT, POUR TOUS,
LE VAR ACTEUR DE VOTRE QUOTIDIEN



390, avenue des lices • CS 41303 • 83076 Toulon cedex